

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DE MARGON**  
**APPROBATION DEVIS**

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 16 juillet à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES.

Présents : MM. ROUCAYROL Guy, ALMES Bernard, BONAVIDA Claude, CALON Mauricette, CAZALS Christophe, CROS Monique, IZARD Julien, MARCO Claude, MARQUET Nathalie, MAS Bernard, SURRE Line, SIMON Jennifer.

Absents excusés : MM. LUCAS André, MIRABILE Noelle.

Secrétaire de séance : MME SIMON Jennifer

Convocation en date du 10 juillet 2024

Membres en exercice : 14 - Présents : 12 - Votants : 12 - Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise RSE, d'un montant de 5 517 € TTC, pour l'installation d'un lampadaire solaire à leds chemin de Margon devant le Foyer d'Accueil Médicalisé.

Un comparatif technique démontre la qualité supérieure du matériel envisagé, notamment au niveau de la garantie des batteries de 20 ans.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

- **APPROUVE** le devis de 5 517 € TTC de l'entreprise RSE
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2024
- **AUTORISE** le Maire à mandater la dépense

Ainsi fait et délibéré les jour, mois en an susdits.

Le Maire,  
ROUCAYROL Guy